

NG.J

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RÉSIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI

Ruhengeri, le 20 août 1953.-

N° 2335/Just.7

OBJET:

Plainte contre garde-frontière
BATANGIRA.

A Monsieur le Receveur des Douanes
à

R U H E N G E R I . -

Ruhengeri



10002

Monsieur le Receveur,

Comme suite à votre plainte du 18 août 1953,
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le garde-
frontière Batangira fut condamné par le Tribunal de Police
à 7 jours de servitude pénale principale du chef d'abandon
de travail et au paiement d'une amende de 200 francs du
chef d'ivresse publique.

Veuillez agréer, Monsieur le Receveur, l'assu-
rance de ma considération très distinguée.

LE JUGE DE POLICE SUPPLEANT,
D. NEVEJANS.-